

ONAC51

LE JOURNAL DE L'OFFICE
NATIONAL DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES
DE GUERRE DE LA MARNE

NEWSLETTER

février 2015 / numéro 13 www.onac-vg.fr

**120 jours
pour la carte
dite *OPEX***

à partir du 1^{er} octobre 2015

PRÉFECTURE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DE _____

SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE L'ONAC

CARTE DU COMBATTANT
OBTENUE
EN APPLICATION DE LA DÉCISION N° _____

à M. _____
Prénoms _____
Domicile _____
N° de téléphone _____
A _____ à _____
LE PRÉFET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SERVICE DÉPARTEMENTAL

PHOTO
3 X 4

ACQUISITION



LES EXPOSITIONS
Un vecteur de mémoire
p. 4



AIDE SPÉCIFIQUE
pour les plus démunis
p. 8



REIMS : commémore
la reddition
p. 9

02/03 - Reims

Permanence de l'ONACVG Marne
à l'Hôtel de ville de 14h00 à 16h00

05/03 - Châlons-en-Champagne

Conseil départemental annuel
de l'ONACVG

30/03 - Reims

Permanence de l'ONACVG Marne
à l'Hôtel de ville de 14h00 à 16h00

09/04 - Châlons-en-Champagne

Commission «mémoire et Solidarité»



Tout au long de l'année, vous
pouvez faire votre don en ligne
sur www.bleuetdefrance.fr

ZOOM

Jean Cabut, dit Cabu, est un caricaturiste, dessinateur de presse et auteur de bande dessinée français, né le 13 janvier 1938 à Châlons-en-Champagne et mort assassiné le 7 janvier 2015 lors de l'attentat contre Charlie Hebdo.

Créateur des personnages du Grand Duduche et du Beauf, participant aux équipes de journaux satiriques comme Hara-Kiri, Charlie Hebdo ou Le Canard enchaîné, il collabora à multiples émissions de télévision aussi bien de débat (Droit de réponse) que pour enfants (Récré A2) qu'il illustra en direct.

Il fut inhumé dans sa ville natale marnaise, le mercredi 14 janvier, une semaine après son assassinat.



Dans mon précédent éditorial, j'évoquais ce besoin d'unité, ce besoin de se rassembler. Si l'image d'unité lors des rassemblements de Châlons-en-Champagne ou de Reims resteront longtemps en mémoire, on ne peut malheureusement pas oublier qu'elle est la conséquence de la barbarie terroriste qui a touché notre pays et au-delà nos valeurs républicaines, qui reposent sur la paix, le respect de l'autre et la liberté d'expression.

Car derrière ces femmes et ces hommes, ce sont bien nos symboles républicains qui étaient ainsi visés. Alors oui, ce sursaut est salvateur et fait du bien, au moment où beaucoup s'interrogeait sur l'individualisme qui semblait se répandre inexorablement dans notre société.

Après l'horreur, après le choc, après l'hommage, vient le temps de la prise de conscience. Comprendre que cette paix et cette liberté, dont nous profitons depuis 70 ans dans notre pays, restent fragiles et à bâtir chaque jour. Comprendre que face aux menaces, nous ne pouvons rester isolés et indifférents.

Plus que jamais nous avons besoin de nous retrouver, de nous rassembler autour des valeurs fondamentales de la République. Celles du respect, de la tolérance et du vivre ensemble. Nous sommes la République et avons à ce titre, chacun de nous, une part de responsabilité dans sa construction et dans sa solidité. L'ignorance entraîne la méfiance, la méfiance entraîne la défiance et le rejet. Le rejet n'a pas de limites comme l'histoire nous l'a plusieurs fois démontré. Il faut donc apprendre afin de comprendre. C'est la seule voie pour accepter l'autre et vivre ensemble. Apprendre et comprendre participent à l'éveil citoyen. C'est en ce sens que la transmission de la mémoire, la transmission intergénérationnelle, est une valeur républicaine et universelle.

La mémoire participe au « vivre ensemble » en nous enseignant une histoire partagée, un héritage commun. Elle contribue à cette nécessité d'être rassemblé et solidaire. **Mémoire et solidarité.** La devise de notre Office n'a jamais été autant d'actualité...

Bruno DUPUIS

Directeur de l'ONACVG de la Marne

En raison des élections départementales des 22 et 29 mars 2015,
une période de réserve électorale est en vigueur
du 1^{er} mars minuit jusqu'au 29 mars inclus.

ONACVG de la Marne
8, Quai Notre-Dame BP 90 069 - 51 006 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 65 17 60 / Fax 03 26 21 07 64 Mail :
sol.sd51@onacvg.fr
www.onac-vg.fr - www.bleuetdefrance.fr



Rédaction
conception & réalisation :
Bruno Dupuis
Février 2015

Victimes des attentats de janvier 2015 en France

Attentat contre Charlie Hebdo du 7 janvier commis par les frères Chérif et Saïd Kouachi.

Frédéric Boisseau, 42 ans, agent de maintenance, marié, deux enfants.

Franck Brinsolaro*, 48 ans, policier national, marié, deux enfants.

Jean Cabut dit Cabu, 76 ans, dessinateur, marié

Elsa Cayat, 54 ans, médecin psychiatre, union libre, un enfant

Stéphane Charbonnier dit Charb, 47 ans, dessinateur satirique et journaliste

Philippe Honoré, 73 ans, dessinateur

Bernard Maris, 68 ans, économiste, écrivain et journaliste, deux enfants

Ahmed Merabet*, 42 ans, policier national, union libre

Mustapha Ourrad, 60 ans, journaliste, correcteur

Michel Renaud, 69 ans, directeur de cabinet et de la communication du maire de Clermont-Ferrand, marié, deux enfants

Bernard Verlhac dit Tignous, 57 ans, dessinateur, marié, 4 enfants

Georges Wolinski, 80 ans, dessinateur, union libre, trois enfants

Victimes d'Amedy Coulibaly Fusillade à Montrouge (8 janvier) et Prise d'otages du magasin Hyper Cacher (9 janvier)

Clarissa Jean-Philippe*, 25 ans, policière municipale

Philippe Braham, 45 ans, cadre commercial, marié, quatre enfants

Yohan Cohen, 23 ans, étudiant et employé du magasin

Yoav Hattab, 22 ans, étudiant

Francois-Michel Saada, 63 ans, cadre en retraite, marié, deux enfants

**Mort pour le service de la Nation*

Les victimes de terrorisme sont des victimes de guerre

La loi reconnaît aux victimes d'actes de terrorisme le statut de victimes civiles de guerre et par conséquent la qualité de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), établissement public d'Etat sous tutelle du ministère de la Défense. Cette qualité leur permet de bénéficier de l'action sociale et de l'assistance administrative mises en œuvre par les 103 services de proximité de l'ONACVG.

Les enfants des victimes d'actes de terrorisme ainsi que les victimes directes âgées de moins de 21 ans peuvent être adoptées par la Nation en qualité de pupille. La qualité de pupille de la Nation offre à ces enfants une protection matérielle et morale particulière exercée par l'ONACVG qui s'ajoute à celle exercée par les familles. Elle peut se traduire par la prise en charge partielle ou totale de leur entretien et de leur éducation en cas de besoin et/ou d'insuffisance des ressources de la famille.

A ce jour, 107 adoptions liées à des actes de terrorisme ont été prononcées depuis la loi du 23 janvier 1990. En 2014, l'ONACVG accompagnait 347 pupilles de la Nation mineurs, dont 3 dans la Marne.

L'Armée de l'air en deuil

Le 26 janvier, neuf aviateurs français qui participaient à un exercice sur le terrain d'Albacete, en Espagne, ont péri au cours d'un terrible accident. Cinq autres aviateurs ont également été grièvement blessés.



Capitaine **Mathieu Bigand**, 30 ans

Capitaine **Gildas Tison**, 35 ans

Lieutenant **Marjorie Kocher**, 29 ans

Lieutenant **Arnaud Poignant**, 26 ans

Adjudant **François Combourieu**, 37 ans

Adjudant **Thierry Galoux**, 41 ans

Sergent-chef **Gilles Meyer**, 27 ans

Sergent **Nicolas Dhez**, 25 ans

Sergent **Régis Lefevre**, 25 ans

L'ONACVG de la Marne possède 24 expositions nationales et 4 expositions départementales traitant des différents conflits contemporains et des valeurs citoyennes et républicaines.

Elles sont mises à disposition gracieusement - sur simple demande - des établissements scolaires, associations, collectivités locales, etc...

Vous pouvez réserver par mail à : sec.sd51@onacvg.fr

Expositions ONCVG de la Marne	
	La vie quotidienne des Poilus
	La Marne et les services de Santé : 1914 /1918
	Le corps expéditionnaire russe en France
	La Marne sous l'occupation
Expositions nationales ONACVG/DMPA	
	La Grande Guerre
	1919-1939, d'une guerre à l'autre
	1940, combats et Résistance
	Vers la victoire, la France au combat de 1942 à 1945
	Signes de la collaboration et de la Résistance
	Jean Moulin, un héros moderne
	Philippe Leclerc de Hautecloque : 1902-1947
	Les Forces Aériennes Françaises Libres
	Le nazisme et les camps de concentration
	Le camp de concentration de Natzweiler - Struthof
	La Guerre d'Indochine
	La Citoyenneté
	Le Bleuët de France
	Les Forces Noires 1857-1965
	Les As de la 1ère guerre mondiale
	Les Français libres et leur chef, le Général de Gaulle
	Désobéir pour sauver, des policiers et gendarmes Français
	La Dissidence en Martinique et Guadeloupe
	Les combats de Bir Hakeim, mai-juin 1942
	Les Juifs de France dans la Shoah
	La Citoyenneté, une mémoire en partage
	Jean Moulin, un héros moderne
	Les Forces de la Liberté (débarquements 1944)
	Parcours de Harkis et de leurs familles



AUSCHWITZ

l'histoire de deux albums

webdocumentaire, livre dvd



PRÉSENTATION

1945 : une survivante d'Auschwitz, Lili Jacob, découvre un album de photos abandonné. Il s'agit d'un témoignage photographique exceptionnel. Réalisé par un SS inconnu, il montre l'arrivée d'un convoi de Juifs de Hongrie à Auschwitz-Birkenau (1944) et leur parcours jusqu'aux portes des chambres à gaz.

2007 : un autre album de photos est remis anonymement au Mémorial de la Shoah de Washington. Son premier propriétaire était Karl Höcker, ancien adjoint du commandant d'Auschwitz. Il montre notamment la vie quotidienne des SS à Auschwitz.

2009 : Blanche Finger et William Karel réalisent *Album(s) d'Auschwitz*, un documentaire autour de l'histoire de ces deux albums, et de celle qui découvrit le premier d'entre eux, Lili Jacob.

2015 : à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau par les troupes soviétiques le 27 janvier 1945, le réseau Canopé et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah coéditent le projet transmédia *Auschwitz, l'histoire de deux albums*.

UN PROJET TRANSMÉDIA

Auschwitz, l'histoire de deux albums est un projet transmédia organisé sur trois supports complémentaires :

- un **webdocumentaire** :
Les deux albums d'Auschwitz
- un **livre** :
L'Album d'Auschwitz
- un **DVD** :
Album(s) d'Auschwitz

RETROUVEZ LE WEBDOCUMENTAIRE

en ligne le 27 janvier 2015

www.reseau-canope.fr/les-2-albums-auschwitz/



DEUILS et SOUVENIRS de la Grande Guerre

Dès le début du conflit les autorités militaires et la population civile sont confrontées à la mort en masse des soldats. Environ 10 millions d'entre-eux vont perdre la vie durant ce conflit, dont près de 1.400.000 dans l'armée française. Progressivement une formidable organisation administrative se met en place pour identifier et dénombrer les corps, les enterrer de la manière la plus digne possible, avertir les familles, repérer précisément les sépultures, prendre des mesures sanitaires et éviter la contamination des cours d'eau... Apparaît aussi la nécessité de rendre hommage au sacrifice suprême de tous ces hommes et d'en perpétuer le souvenir. Après la guerre, des monuments aux morts sont ainsi édifiés dans chaque commune, des stèles commémoratives sont construites sur les lieux des combats, des nécropoles nationales offrent une sépulture perpétuelle aux corps des soldats qui n'ont pas été restitués aux familles. C'est d'ailleurs dans la Marne que l'on compte le plus grand nombre de soldats inhumés de la Grande Guerre.

Sélection de documents, de photographies, d'objets, de peintures et de gravures relatifs à la gestion et à l'inhumation des morts sur le front, au deuil et au recueillement des familles, aux hommages rendus par la Nation aux Morts pour la France, mais aussi aux découvertes des archéologues de la Grande Guerre.

Exposition organisée par les Archives départementales de la Marne en partenariat avec l'ECPAD
**A découvrir aux archives départementales 23 rue Carnot à Châlons-en-Champagne
du 2 février au 27 mars 2015. Entrée libre.**

13H00 à 17H00 en semaine et 14H00 à 18H00 le week-end

Association des Pupilles de la Nation : *Un nouveau président*



André Macur (à droite) succède à Bernard Le Gall

Après de longues années de présidence, Bernard LE GALL a décidé de transmettre le flambeau de la délégation marnaise de l'association nationale des pupilles de la nation des orphelins de guerre ou du devoir (ANPNOGD).

C'est André MACUR qui lui succède avec fierté et enthousiasme pour poursuivre la même mission auprès des adhérents actuels ou à venir.

Il s'agit en effet d'accompagner toutes celles et tout ceux qui, mineurs, ont perdu leur père ou leur mère au cours d'un conflit, morts pour la France ou victimes de terrorisme.

Au mois de janvier, le nouveau président a tenu sa première assemblée générale en présence de Bruno DUPUIS qui en a profité pour remercier Monsieur LE GALL pour ces longues années au service de cette noble cause et souhaiter la même réussite à son successeur.

Il a par ailleurs insisté sur la dimension sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre tout en rappelant que le vote de la nouvelle mention «Mort au service de la Nation» de novembre 2012 permet désormais à celle-ci de pouvoir être accordée à des civils ou à des militaires.

Cette nouvelle mention, une fois accordée, permettra, au même titre que la mention «Mort pour la France», l'adoption des ayants droit enfants comme pupilles de la Nation.



Pour en savoir plus :
www.anpnogd.fr

Délégation Marne :
03.26.82.73.18
andre.macur@orange.fr



A.C.V.G. de Châlons : *La nouvelle génération du feu en première ligne*



Après plus de 40 années de présidence, Pol CHER, ancien combattant d'Indochine, a décidé de mettre un terme à cette fonction qu'il a exercé avec une énergie sans faille.

Comme il l'avait souhaité, c'est donc un ancien combattant de la nouvelle génération du feu (OPEX) qui lui succède en la personne de Fabrice PAPON.

A noter que Pol CHER rejoint Jean CHABAUD au poste de président d'honneur.

COUP DE COEUR

Avant 1914, Nauroy, village agricole situé entre Beine et Pontfaverger, comptait 110 habitants selon le recensement de 1901.

En septembre 1914, c'est la retraite allemande, suite à la victoire de la première bataille de la Marne. Le front



LES AMIS DE NAUROY

se stabilise, les Allemands s'installent dans la commune et cohabitent avec les villageois. En mai 1915, les derniers habitants sont évacués vers les Ardennes. Durant les quatre années du conflit, le village subit d'incessants bombardements et sera totalement détruit.

En 1919, il est décidé de ne pas reconstruire le village. Le territoire situé en «zone rouge» est racheté par l'Etat français. En 1926, quelques familles décident de financer une chapelle afin de rendre hommage au village détruit. Il s'agit d'une petite chapelle en pierre blanche située devant les restes du



cimetière et de l'ancienne église du village et faisant office de monument aux Morts. Le fronton, supporté par deux colonnes, représente une femme en pleurs sur fond de désolation.

Depuis plusieurs années, l'association **Les amis de Nauroy et de l'église de Beine** réhabilite certaines parties afin qu'elles puissent accueillir des visiteurs.

EN SAVOIR + www.lesamisdenauroy.fr

Carte du combattant 120 jours en OPEX à partir du 1^{er} octobre 2015

Après l'article 109 de la loi de finances pour 2014 qui avait modifié les critères d'attribution de la carte du combattant pour l'Afrique du Nord (carte à cheval), l'article 87 de la loi de finances pour 2015 (loi 2014-1654 du 29/12/2014) modifie à son tour les critères d'attribution de la carte du combattant au titre des opérations extérieures.



Désormais, les militaires qui justifieront une durée d'au moins 120 jours de service effectué sur un territoire OPEX pris en compte au titre de la réglementation en vigueur pourront obtenir la carte du combattant. La durée de service pourra être calculée à partir d'une ou plusieurs opérations.

L'entrée en vigueur de ces dispositions sera effective au 1^{er} octobre 2015.

Comme pour l'Afrique du Nord, la mise en place du critère des quatre mois de présence OPEX ne rend pas caducs les anciens critères et notamment ceux liés à la présence en



unité combattante et à la participation aux actions de feu et de combat, sans oublier les citations avec valeur de croix ou les blessures de guerre homologuées.

On estime à environ 150.000 le nombre de personnes qui vont ainsi devenir éligibles. Les demandes peuvent être déposées dès à présent, soit auprès des chancelleries pour les militaires en activité, soit au service départemental de l'ONACVG pour celles et ceux ayant déjà quitté l'institution. Rappel des pièces nécessaires pour déposer une demande de carte du combattant :

- *Formulaire CERFA « demande Carte du Combattant » N° 14950*01
- *Photographie d'identité couleur récente (norme française)
- *Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou passeport
- *Attestation(s) de séjour



Opération 1.000 arbres pour les nécropoles

Comme le précise la convention cadre signée le 25 octobre 2011 avec le ministère de la Défense et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), le ministère chargé de l'éducation nationale porte une attention particulière à l'association des élèves aux cérémonies commémoratives et aux initiatives destinées à perpétuer la mémoire des combattants du premier conflit mondial et de tous les morts pour la France.

Telle est la finalité de l'opération «1000 arbres pour les nécropoles» qui s'inscrit dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première guerre mondiale.

Cette action éducative a pour objet de transmettre aux jeunes générations la mémoire des combattants de la Grande Guerre et de tous les morts pour la France en procédant symboliquement à la plantation d'arbres ou de végétaux dans les nécropoles ou les carrés militaires. Elle s'inscrit donc naturellement dans le double cycle commémoratif lié à la Première et à la Seconde Guerre mondiale que connaît l'année scolaire 2014-2015.

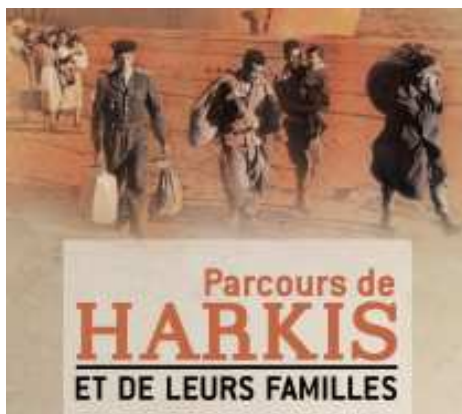
Au sein des communes, les écoles et les établissements peuvent se regrouper pour procéder à une plantation dans le cadre de cette opération qui peut par ailleurs contribuer à sensibiliser les élèves aux questions liées à l'environnement.

L'opération est ouverte aux élèves des écoles primaires (classes de CM1 et de CM2) des écoles publiques et privées sous contrat ainsi qu'aux élèves des collèges et lycées.



Les équipes pédagogiques sont invitées à se rapprocher des directeurs départementaux de l'ONACVG afin de connaître les nécropoles et carrés militaires susceptibles d'accueillir cette opération et prendre connaissance des modalités de cette plantation (calendrier, essences recommandées, etc.). Les classes participantes sont associées à la préparation de cette plantation qui est précédée d'un travail de recherche sur les sépultures de guerre environnantes. Ce travail est encadré par l'équipe éducative qui veille à ce que la démarche soit adaptée à l'âge des élèves et conforme aux programmes d'enseignement. Lors de la plantation, les élèves sont invités à lire des textes en lien avec l'histoire des combattants qui y sont inhumés.

Les référents académiques «mémoire et citoyenneté» sont chargés du suivi de cette action éducative.



Plan Harki

Installation du comité régional de concertation de Champagne-Ardenne

C'est à Châlons-en-Champagne, le 29 janvier, que le comité régional de concertation de la région Champagne-Ardenne a été installé par Madame Corinne SIMON, directrice de cabinet du préfet de région.

Sixième mesure du plan harki, ce comité regroupe l'ensemble des associations de harkis, conjoints et enfants des quatre départements. Présidé par le préfet de région ou son représentant, animé par le directeur de l'ONACVG de la Marne, ce comité rendra plus évident le suivi des mesures existantes concernant l'emploi et à la formation des harkis, telles que les emplois réservés, les contrats d'avenir, les mesures à l'égard du logement des anciens supplétifs et de leurs proches, des dossiers de décoration ou encore de la politique mémorielle. Cette structure permettra d'instaurer un dialogue constructif entre les services de l'Etat et les représentants des harkis et de leurs proches, les représentants associatifs se plaçant dans un dialogue plus régulier avec les autorités, les services de l'Etat appréhendant

mieux les difficultés quotidiennes des harkis et de leurs familles.

Lors de cette première réunion, un président et un vice-président, représentant l'ensemble des associations de la région, ont été élus et constituent, avec l'autorité préfectorale et le directeur départemental de l'ONACVG, le bureau restreint. Le comité élargi se réunira une fois par an et le bureau restreint aussi souvent que nécessaire.

Le plan harki a été présenté par le Premier ministre lors de son discours prononcé au quai Branly le 25 septembre 2014, à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives. Il se décline en dix mesures pour l'intégration pleine et entière des harkis et de leurs familles à la communauté nationale, articulées autour d'un volet reconnaissance et d'un volet réparation.



ABROGATION de l'ex-ADCS

Un secours exceptionnel pour venir en aide aux conjoints survivants

Dans le cadre de la solidarité, les veufs de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), qui avaient fait la démarche de devenir à leur tour ressortissant de l'Office pouvaient - sous certains critères et au titre de la solidarité - bénéficier du dispositif de l'ADCS. Pour des raisons juridiques, ce dispositif est désormais abrogé à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cependant, afin de tenir les engagements du Ministre, un secours exceptionnel, appelé aide spécifique, pourra être versé en 2015 au profit des conjoints survivants ressortissants de l'Office les plus démunis, après accord des membres de la commission « mémoire et solidarité ».

Le montant de ce secours, versé en une seule fois, sera calculé de manière à permettre à chacun des bénéficiaires d'atteindre un niveau de ressources de 987 euros, qui correspond au seuil de pauvreté européen.

Il ne s'agit pas d'un dispositif mais d'un secours basé sur le modèle des autres aides versées par l'Office : exceptionnel, subsidiaire, facultatif et limité par les crédits disponibles. Il est actuellement réservé aux seuls conjoints survivants, mais

un futur groupe de travail étudiera la possibilité de l'étendre aux autres ressortissants isolés et démunis.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le minimum vieillesse est de 800 euros pour une personne seule. Il s'agit du minimum que doit percevoir toute personne de plus de 65 ans, garanti si nécessaire par l'allocation supplémentaire pour personnes âgées (ASPA) qui assure l'éventuelle différence entre le montant des revenus de la personne et ce minimum plancher. Une aide de l'ONACVG n'a cependant pas pour objet de se substituer aux droits légaux, réglementaires ou conventionnels auxquels les conjoints survivants de ressortissants de l'Office peuvent prétendre. Aussi il est impératif, dans tous les cas, de faire valoir ses droits aux dispositifs sociaux de droit commun préalablement à toute demande de secours.



Renouvellement du tribunal des pensions militaires

Le précédent mandat étant venu à échéance, c'est en date du 5 décembre 2014 que s'est déroulée la séance de tirage au sort des assesseurs à faire partie du tribunal des pensions de la Marne, pour les années 2015, 2016 et 2017.

La compétence de ce tribunal s'étend sur les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne suite à la loi du 12 mai 2009, supprimant le caractère départemental des juridictions des pensions et au décret du 27 mai 2011 fixant le siège et le ressort des tribunaux de pensions. Il s'agissait de désigner un remplaçant à M. Georges SAINT-JEVEINT qui siégeait lors du précédent mandat et qui n'a pas souhaité se représenter. A l'issue de cette audience, ont été désignés :

- **Assesseur Titulaire :**
M. REICHLING Grégory (51)
- **Assesseur Suppléant 1 :**
M. VINCENT-PETIT (10)
- **Assesseur Suppléant 2 :**
M. DUBOIS Claude (51)

Le 132^{ème} BCAT à l'honneur pour le centenaire des Eparges



Le lundi 6 avril (lundi de Pâques) à l'occasion du centenaire des combats aux Eparges, deux compagnies du 132^{ème} Bataillon Cynophile de l'Armée de Terre (BCAT), basé à la ferme du Piémont à Suippes, rendront les honneurs et défilent au cours de la cérémonie qui sera présidée par Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire.

Le 132^{ème} BCAT, héritier des traditions du 132^{ème} RI, sera présent avec les drapeaux des 132^{ème} et 106^{ème} RI, drapeaux dans les plis desquels sont inscrits «*Les Eparges*».



Rénovation des nécropoles nationales

Le programme de rénovation des nécropoles se poursuit, ainsi que les remplacements des panneaux d'information situés à l'entrée de chacune d'elle. Les deux prochains chantiers inscrits pour le département de la Marne concerneront les nécropoles de Suippes «*Ferme*» et de Saint-Jean-sur-Tourbe. Dans cette dernière, d'une superficie de 12.680 m², reposent 2.222 corps de soldats français de la Grande Guerre, parmi lesquels le Révérend Père Pierre COMPAGNON, ancien missionnaire au Japon et directeur du séminaire des missions étrangères tué, le 21 septembre 1915, ou encore le grand-père du comédien Christophe MALAVOY, décédé en mars 1915.



70^{ème} anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme

REIMS, berceau de la Paix

Plusieurs projets liés à cet anniversaire ont été homologués dans la Marne par le comité départemental du 70^{ème} anniversaire. Parmi eux, le projet porté par la ville de Reims, première commune à célébrer le 70^{ème} anniversaire de la reddition des armées nazies, le 7 mai 2015, soit un jour avant les autres. En effet, c'est dans cette ville des sacres, ville martyre de la Grande Guerre, ville de la réconciliation franco-allemande, qu'a été signée le 7 mai 1945, à 02H41 du matin, l'acte de capitulation qui mettait fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Durant 3 jours, Reims battra au rythme de ces commémorations où une large place sera faite aux survivants, anciens combattants, résistants et déportés, en présence des nouvelles générations, dans cette volonté d'unité et d'échange afin de transmettre un message de paix et d'espoir.



Record pour le Bleu de France



L'an dernier, pour le 80^{ème} anniversaire de la première collecte sur la voie publique, les dons et collectes dans la Marne ont atteint un record. **Merci !**

Evolution de la collecte du Bleu de France dans la Marne (en euros)						
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	12 568	12 689	13 339	15 167	15 376	32 324

MAR'NEcropole

Concours photo

sur le thème des

Nécropoles nationales de la Marne

proposé par l'ONACVG de la Marne



L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA MARNE

ORGANISE UN

CONCOURS PHOTO

SUR LE THÈME DES
NÉCROPOLES NATIONALES
DE LA MARNE

«MAR'NEcropole»

CONCOURS AMATEUR GRATUIT
OUVERT À TOUS
DU 1^{er} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Renseignements et inscriptions
03.26.65.17.60 - sec.sd51@onacvg.fr
03.26.61.52.16 - www.onacvg.fr

Avec la participation de



CONCOURS PHOTO

Jusqu'au 31 mars 2015

En partenariat avec :

- *le Conseil général de la Marne,
- *le Centre d'interprétation Marne 14-18 de Suippes
- *le Club de photo «Clic Clac Club» de Cormontreuil.

Participation gratuite - Ouvert à tous

Renseignements au **03.26.65.17.60**
ou par mail à **sec.sd51@onacvg.fr**



Tout au long de l'année,
vous pouvez faire
votre don en ligne sur
www.bleuetdefrance.fr

concours scolaire BD

«Souvenirs de Libérations 1944-1945»

réalisation d'une bande-dessinée
de une à trois planches



Inscription jusqu'au 30 mars 2015

Participation gratuite.

Ouvert aux collégiens et lycéens,
en candidat libre ou par classe

Renseignements : ONACVG de la Marne



L'association
des Amis de la Fondation
pour la Mémoire
de la Déportation

Délégation de la Marne

organise son

VOYAGE DE MEMOIRE en LORRAINE
le samedi 30 mai 2015

Clermont-en-Argonne / Nancy /
Robert-Espagne

Départ Reims 06H45 / Retour Reims 21H
Coût total : 70 euros (voyage, visites, repas).
Tarif adapté pour les adhérents, jeunes de moins de
16 ans et personnes sans emploi

Info et réservation :
03.26.61.52.16
www.afmd.asso.fr